



**CONSTRUCTION DE 60 LOGEMENTS  
COLLECTIFS  
RESIDENCE**

**« L'EMPREINTE »  
31 600 MURET**

**NOTICE DESCRIPTIVE**

Prévue par l'article R.261-13, alinéa 3 du CCH (ancien article 18, alinéa 3 du décret n° 67-1166 du 22 décembre 1967) et fixée par l'arrêté du 10 mai 1968

Maître d'Ouvrage  
**PROMOLOGIS**  
2 rue du Docteur Sanières CS 90718  
31 000 TOULOUSE Cedex 6

# **LOGEMENTS COLLECTIFS**

## **PREAMBULE**

La construction se conformera aux lois et réglementations en vigueur, aux prescriptions des Documents Techniques Unifiés à caractère obligatoire, établis par le Centre Scientifique Technique du Bâtiment et aux règles de construction et de sécurité.

En particulier, la construction sera conforme à la Nouvelle Réglementation Acoustique, la nouvelle Réglementation Thermique (RT 2012) et à la Nouvelle Réglementation Handicapés (Arrêté du 1<sup>er</sup> Août 2006).

Les matériaux et références de matériaux énoncés dans le présent descriptif peuvent changer pour des raisons indépendantes de la volonté du vendeur.

Les changements peuvent être la conséquence de faillites industrielles, d'exigences particulières émanant des pouvoirs publics, découlant de nouvelles normes ou documents techniques ou encore d'adaptations liées à la réglementation thermique.

En cas d'impératifs techniques ou esthétiques, l'architecte se réserve le droit de remplacer certains matériaux, ou modifier certaines prestations ou aménagements en accord avec les règles de l'art.

Les prescriptions techniques du parking sous-sol de la résidence permettent de protéger le parking vis-à-vis de la nappe phréatique jusqu'au niveau HE de celle-ci (niveau HE : niveau des hautes eaux pouvant se produire au moins une fois tous les dix ans).

Les ouvrages en sous-sol ne sont pas destinés à un usage d'habitation, de caves, d'archives ou d'exploitation professionnelle de matériels techniques. Aussi il n'est prévu aucune étanchéité complète permettant la protection totale des ouvrages en sous-sol. Des eaux de suintement sont susceptibles de se produire dans le parking.

Suivant les prescriptions du concessionnaire réseau électrique, la résidence pourra être équipée d'un transformateur électrique.

La conformité de la construction sera tout au long de sa mise en œuvre vérifiée par un bureau de contrôle agréé. Un Dossier d'Intervention Ultime sur l'Ouvrage (D.I.U.O) sera réalisé par un coordonnateur sécurité et protection de la santé agréé, désigné par le Maître d'Ouvrage, et sera remis à la copropriété à la livraison du bâtiment.

## **1 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DES MAISONS**

### **1.1 INFRASTRUCTURE**

#### **1.1.1 Fouilles**

Décapage de terre végétale et stockage pour emploi.

Terrassements en pleine masse pour la plateforme du bâtiment, terrassements en rigoles, en trous et/ou en puits pour les fondations des bâtiments.

Evacuation des terres excédentaires.

### **1.1.2 Fondations**

Fondations en béton armé, de type superficielles ou semi-profondes ou profondes ou confortement du sol, selon les prescriptions de l'étude géotechnique et du bureau d'étude béton.

## **1.2 MURS ET OSSATURES**

### **1.2.1 Murs du sous-sol**

#### **1.2.1.1 Murs périphériques**

Murs périphériques en béton banché ou en bloc d'aggloméré à bancher ou en pieux béton sécants apparents selon avis bureau d'études structure.

#### **1.2.1.2 Murs de refends**

Parois d'infrastructures réalisées en béton banché brut de décoffrage, épaisseur variable selon étude du BET Structure.

### **1.2.2 Murs de façades**

#### **1.2.2.1 Murs des étages intermédiaires**

En maçonnerie de terre cuite, ou d'aggloméré de ciment ou béton banché, épaisseur variable selon calcul de l'ingénieur béton.

Les façades seront revêtues selon le cas :

- Enduits décoratifs monocouches de différentes teintes,
- Enduits revêtus d'une peinture minérale,
- Peinture sur béton,
- Lasure sur béton.
- Suivant plans de façades et de localisation de l'architecte.

Doublage intérieur des logements par complexe plaque de plâtre et isolant, nature et épaisseur selon définition par le bureau d'étude thermique (BET) et la réglementation en vigueur.

#### **1.2.2.2 Murs du dernier niveau**

Dito 1.2.2.1

### **1.2.3 Murs pignons**

Dito 1.2.2.1

### **1.2.4 Murs mitoyens**

Dito 1.2.2.1

### **1.2.5 Murs extérieurs divers (loggias – séchoirs)**

Sans objet.

### **1.2.6 Murs porteurs à l'intérieur des locaux (refends)**

En voile béton armé ou maçonnerie, épaisseur variable selon les calculs de l'ingénieur béton.

Doublage intérieur des parois donnant sur les coursives extérieures, par complexe plaque de plâtre et isolant, nature et épaisseur selon définition par le bureau d'étude thermique et la réglementation en vigueur.

### **1.2.7 Murs ou cloisons séparatifs :**

Entre locaux privatifs contigus :

Voile béton armé ou maçonnerie ou cloisons séparatives en plaques de plâtre de type SAD, épaisseur variable selon calculs du BET structure.

Entre locaux privatifs et autres locaux :

Idem, avec renfort acoustique et/ou thermique éventuel, selon réglementation acoustique en vigueur et/ou thermique.

### **1.3 PLANCHERS**

#### **1.3.1 Planchers sur étages courants**

Planchers en béton armé sur prédalles, épaisseurs variables selon les calculs du BET structure, conformément aux réglementations acoustiques, thermiques et aux règles de stabilité des ouvrages en vigueur.

#### **1.3.2 Planchers sous terrasses**

Dito 1.3.1, avec réservation et finition pour recevoir une étanchéité, avec isolation selon définition par le BET thermique. Finition dalles sur plots ou lames bois

#### **1.3.3 Planchers sur locaux collectifs, sociaux, techniques, entrées, circulations et locaux divers chauffés**

Dito 1.3.1. Finition dalles sur plots

#### **1.3.4 Planchers sur locaux non chauffés ou ouverts**

Dito 1.3.1, avec isolation en sous face au droit des logements, par flochage ou panneaux de fibrastyrène ou équivalent, épaisseur selon définition par le BET thermique.

### **1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION**

#### **1.4.1 Entre pièces principales**

Cloisons sèches, de type PLACOPLAN, PREGYMETAL ou équivalent, épaisseur 50mm, composée d'une âme alvéolaire et de parements par plaques de plâtre.

#### **1.4.2 Entre pièces principales et pièces de service**

Dito 1.4.1.

Parement par plaques hydrofuges et protection en pied de cloison pour les salles de bains et salles d'eau.

### **1.5 ESCALIERS**

#### **1.5.1 Escaliers d'étages**

Escaliers en béton armé, de type préfabriqué ou coulé en place.  
Finition des marches et contremarches en béton lissé.

#### **1.5.2 Escaliers de secours**

Escaliers en béton armé, de type préfabriqué ou coulé en place.  
Finition des marches et contremarches en béton lissé.

## **1.6 CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION**

### **1.6.1 Conduit de fumée des parties privatives**

Pour les chaudières individuelles au gaz :

- Sortie individuelle en façade par ventouse
- ou conduit collectif type 3CE avec sortie en toiture.

Gaines d'habillage et de protection des conduits réalisées par panneaux composites en plaques de plâtres et âme en laine de roche.

### **1.6.2 Conduits de ventilation des parties privatives**

Système de ventilation mécanique contrôlée collective:

- conduits verticaux et horizontaux réalisés en acier galvanisé.

Gaines verticales d'habillage et de protection des conduits, dito 1.6.1.

Soffites d'habillage et de protection des conduits horizontaux réalisés en plaques de parement plâtre sur ossatures métalliques, comprenant des laines minérales.

### **1.6.3 Conduits d'air frais**

Sans objet.

### **1.6.4 Conduits de fumée de chaufferie**

Sans objet.

### **1.6.5 Ventilation haute de la chaufferie**

Sans objet.

## **1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS**

### **1.7.1 Chutes d'eaux pluviales**

Par canalisation en zinc, en aluminium ou PVC, en façades des bâtiments ou en gaines techniques.  
Barbacanes en sol des balcons

### **1.7.2 Chutes d'eaux usées**

Colonnes de chutes des eaux usées et des eaux vannes en PVC, cheminement dans les gaines techniques secondaires.

Colonnes de récupération des eaux usées et des eaux vannes réalisées en PVC dans les gaines techniques ou directement depuis le plancher RDC.

### **1.7.3 Canalisations en sous-sols**

Canalisation de récupération des eaux usées et eaux vannes en PVC dans les gaines techniques ou directement depuis le plancher RDC.

### **1.7.4 Branchements aux égouts**

Raccordement au réseau EU/EV en limite de propriété.  
Raccordement au réseau EP en limite de propriété.

## **1.8 TOITURE**

### **1.8.1 Etanchéité et accessoires**

Etanchéité pour toiture terrasse, sur support dalle béton dito 1.3.2, comprenant isolation thermique selon définition du BET thermique, gravillons ou autoprotégé.

### **1.8.2 Souches de cheminée, ventilations et conduits divers**

Sorties de toiture pour les conduits collectifs de fumée des chaudières gaz, pour les évènements de chutes EU/EV, pour les sorties VMC.

## **2 LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS**

### **2.1 SOLS ET PLINTHES**

#### **2.1.1 Sols et plinthes des pièces principales**

Carrelage en grès émaillé, dans la gamme série Ciment, House ou Falco de chez PIUBELL'ARTE ou équivalent :

- dimension 45x45cm, classement U3P3
- pose sur isolant thermo acoustique ou sur résilient phonique, selon l'étage,
- pose droite, comprenant plinthes assorties.

- **Pour les chambres :**

Sol stratifié ROVERE de la GALERIE DU CARRELAGE ou équivalent :

- Pose flottante, sur résilient acoustique, plinthes et barres de seuil assorties.

#### **2.1.2 Sols et plinthes des pièces de services**

Dito 2.1.1.

#### **2.1.3 Sols et plinthes des entrées et dégagements**

Dito 2.1.1.

#### **2.1.4 Sols des balcons, loggias, terrasses**

Finition dalles sur plots sur l'ensemble des terrasses et balcons privatifs selon choix Promologis.

### **2.2 REVETEMENTS MURAUX (autres que enduits, peintures, papiers peints et tentures)**

#### **2.2.1 Revêtements muraux des pièces de service (cuisine, salle d'eau et salle de bains)**

##### **a) Cuisine**

sans objet

##### **b) Salle de bains et salle d'eau**

Carreaux de faïence de format dans les gammes de chez PIUBELL'ARTE, format 20x50cm, :

- au pourtour des baignoires et des douches, pose jusqu'au plafond
- comprenant le traitement des tabliers de baignoire,
- pose collée, traitement étanche préalable, comprenant les joints.

#### **2.2.2 Revêtements muraux des autres pièces**

Sans objet.

## **2.3 MENUISERIES EXTERIEURES**

### **2.4.1 Menuiseries extérieures des pièces principales**

Menuiseries extérieures, châssis, fenêtres et portes fenêtres en aluminium ou PVC selon configuration (teinte conforme au Permis de Construire) :

- double vitrage isolant selon définition dans étude thermique, en conformité avec la réglementation thermique et le classement acoustique des façades,
- allèges vitrées avec vitrage type stadip,
- coffres de volets roulants de type monobloc avec les menuiseries.

### **2.4.2 Menuiseries extérieures des pièces de services**

Dito 2.4.1

## **2.5 FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS**

### **2.5.1 Pièces principales**

Volets roulants électriques en lames PVC ou Alu double paroi, de type monobloc avec les menuiseries équipées.

### **2.5.2 Pièces de services**

Pour les menuiseries dans les salles d'eau, salles de bains et/ou WC, les vitrages seront opales.

## **2.6 MENUISERIES INTERIEURES**

### **2.6.1 Huisseries et bâtis**

Huisseries des portes d'entrées et/ou palières de type métalliques à peindre.

### **2.6.2 Portes intérieures**

Portes à âme alvéolaire de 40mm d'épaisseur, de couleur blanche, finition peinte de type BERWENS ou équivalent.

Quincaillerie : béquille double de chez ASSA ABLOY ou équivalent et butoirs de porte assortis. Serrure à mortaiser avec bec de canne à condamnation pour les salles de bains, salles d'eau et WC.

### **2.6.3 Impostes en menuiseries**

Les impostes seront réalisées dans le même matériau que le cloisonnement.

### **2.6.4 Portes d'entrée**

Porte à âme pleine et parement en fibres MPC 43 à peindre, finition rainurée ou lisse, référence de chez MALERBA ou équivalent :

- Serrure 3 points, béquilles doubles de chez ASSA ABLOY,
- Finition à peindre.

### **2.6.5 Portes de placards**

Porte en panneau de particules à parement mélaminé décor frêne ou lisse de 10 mm d'épaisseur, de type SOGAL, KENDOORS ou équivalent :

- portes coulissantes pour les placards d'une largeur supérieure à 1.00m
- portes battantes pour les placards d'une largeur inférieure à 1.00m.

Pose des portes sur socle dans les chambres.

## **2.6.6 Portes des locaux de rangement**

Dito 2.6.2

## **2.6.7 Moulures et habillage**

Sans objet.

## **2.6.8 Divers / gaines / soffites et ou faux plafonds**

Selon plan : pour dévoiement de réseaux.

Hauteur minimale sous faux-plafond : 2.00m.

## **2.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS**

### **2.7.1 Garde-corps et barres d'appui**

Garde-corps à structure métallique, finition par thermolaquage.

### **2.7.2 Grilles de protection des baies**

Grilles à structure métallique, finition par thermolaquage.

### **2.7.3 Ouvrages divers**

Séparatifs des balcons/terrasses à structure en métal, finition par thermolaquage.

## **2.8 PEINTURES**

### **2.8.1 Peintures extérieures et vernis :**

#### **2.8.1.1 Sur menuiseries**

Sans objet (menuiseries PVC).

#### **2.8.1.2 Sur fermetures et protections**

Sans objet.

#### **2.8.1.3 Sur serrureries**

Sans objet.

#### **2.8.1.4 Sur enduits, habillages en bois, staffs ou autres, murs et plafonds des loggias, sous-face et rives des balcons**

Peinture sur enduit en fond des loggias

#### **2.8.1.5 Façades**

Lasure ou peinture sur murs béton selon choix Architecte et Permis de Construire

### **2.8.2 Peintures intérieures :**

#### **2.8.2.1 Sur menuiseries**

Travaux préparatoires sur support bois :

- application de deux couches de peinture glycéro blanche.

#### **2.8.2.2 Sur murs**

Travaux préparatoires sur support plâtre ou béton.

- **Dans les pièces sèches :**
  - Peinture lisse, finition velours, acrylique blanche 2 couches sans COV lavable
- **Dans les pièces humides :**
  - Peinture lisse, finition velours, acrylique blanche 2 couches sans COV lavable.

### **2.8.2.3 Sur plafonds**

Travaux préparatoires sur support plâtre ou béton.

- **Dans les pièces sèches et cuisine :**
  - projection d'une gouttelette blanche finition grain fin
- **Dans les pièces WC, SDB et SDE :**
  - projection d'une gouttelette blanche finition grain fin,
  - application de deux couches de peinture acrylique, sans COV, aspect velours.
- **En sous face des balcons ou loggias :**
  - Application d'une peinture pliolithe selon choix architecte

### **2.8.2.4 Sur canalisations, tuyauteries, chutes, éléments de chauffage et divers**

Brossage, dégraissage et application de deux couches de peinture glycéro blanche.  
Les radiateurs seront livrés peints d'usine, teinte blanche.

### **2.8.2.5 Escalier bois**

Sans objet.

## **2.9 EQUIPEMENTS INTERIEURS**

### **2.9.1 Equipements ménagers**

#### **2.9.1.1 Bloc-évier robinetterie**

Evier en inox de type FRANKE ou équivalent, à une cuve et un égouttoir, sur meuble.

- robinetterie mitigeuse à tête céramique.

#### **2.9.1.2 Appareils et mobilier**

Meuble vasque dans les salles de bains, référence ADH ou équivalent, largeur selon plans.

- Meuble équipé de deux tiroirs ou quatre tiroirs selon configuration,
- Miroir avec applique LED CELIA IP44 ou équivalent.

#### **2.9.1.3 Evacuation des déchets**

Sans objet.

#### **2.9.1.4 Armoire et sèche linge**

Sans objet.

### **2.9.2 Equipements sanitaires et plomberie**

#### **2.9.2.1 Distribution d'eau froide**

Distribution de chaque logement depuis les gaines techniques palières :

- dispositif de manchette prévu pour la pose ultérieure des compteurs individuels,
- robinet d'arrêt situé à l'entrée des logements.

Distribution intérieure par tubes cuivre ou PER, pose encastrée :

- nourrices de distribution au droit de l'équipement de production d'eau chaude et/ou dans un placard.

### **2.9.2.2 Production et distribution d'eau chaude collective et comptage**

Sans objet.

### **2.9.2.3 Production et distribution d'eau chaude individuelle**

Production d'eau chaude par chaudière individuelle gaz à condensation, située dans le logement.

Distribution intérieure en tube cuivre ou PER, pose encastrée :

- nourrices de distribution au droit de l'équipement de production d'eau chaude et/ou dans un placard.

### **2.9.2.4 Evacuations**

Evacuation des appareils sanitaires par canalisations en tube PVC, de Ø appropriés, pose en apparent, jusqu'aux gaines techniques secondaires.

Colonne de chutes dans les gaines techniques secondaires, en tube PVC, prolongement des canalisations jusqu'en toiture pour événements.

### **2.9.2.5 Distribution de gaz**

Alimentation individuelle de chaque logement depuis les gaines techniques palières gaz :

- distribution gaz intérieure par tubes cuivre, pose encastrée,
- robinet d'arrêt, emplacement conforme à la réglementation PMR.

### **2.9.2.6 Branchements en attente**

Les emplacements lave-vaisselle (LV) ou lave-linge (LL) sont indiqués sur les plans (électroménager non fourni).

Les attentes (alimentation et évacuation) seront situées au droit de l'emplacement ou à proximité de celui-ci.

### **2.9.2.7 Appareils sanitaires**

Appareils NF ou CE.

#### **a) Baignoires**

Baignoire en acier émaillé de chez ROCA ou équivalent, dimension 170x70cm, couleur blanche :

- robinetterie mitigeuse système bains/douches, à économiseur d'eau, avec barre de douche et flexible, finition chromée,
- vidage automatique.

#### **b) Receveurs de douche**

Receveur de douche extra plat en céramique, dimension 90x120 cm, couleur blanche suivant réglementation PMR :

- robinetterie mitigeuse, à économiseur d'eau, avec barre de douche et flexible, finition chromée,

#### **c) Vasque ou lavabo**

Plan une ou deux vasques sur meuble, largeur suivant plan, référence de chez ADH ou équivalent :

- plan vasque en matériau résine,
- robinetterie mitigeuse à économiseur d'eau, finition chromée,
- meuble réalisé en panneaux mélaminés épaisseur 16mm, avec deux ou quatre tiroirs selon largeur, finition au choix,
- un miroir au dessus du meuble avec un éclairage en applique,

**d) Bidet**

Sans objet.

**e) Lave-mains**

Sans objet.

**f) Bloc cuvette-réservoir**

Bloc WC avec cuvette sur pied et réservoir attenant, en céramique blanche :

- mécanisme de chasse d'eau silencieux, bouton poussoir à deux positions (3/6 litres), robinet d'arrêt,
- abattant double rigide en PVC blanc.

**2.9.2.8 Robinetterie**

Robinetterie mitigeuse à tête céramique de chez GROHE ou équivalent. Certification NF ou CE.

**2.9.2.9 Accessoires divers**

**a) Pour les baignoires**

Trappe de visite intégrée dans le tablier.

**b) Receveur de douche**

Sans objet.

**2.9.3 Equipements électriques :**

**2.9.3.1 Type d'installation**

Installation électrique conforme aux normes NF C14-100 et NF C15-100 et la réglementation PMR.

**2.9.3.2 Puissance à desservir**

Suivant études et type de chauffage.

**2.9.3.3 Equipement de chaque pièce**

Appareillage de référence ODACE de chez SCHNEIDER ELECTRIC ou équivalent,

**a) Entrée**

Un point lumineux en plafond (douille DCL), sur simple allumage,

Un PC 10/16A 2P+T,

Un tableau abonné avec protection des circuits (suivant plan, position possible dans une autre pièce), compris compteur électrique.

**b) Cuisine**

Un point lumineux en plafond (douille DCL), commande de type simple allumage,

Un point lumineux en applique au dessus de l'évier, commande de type simple allumage, avec linolite,

Une ou deux sorties 16A+T pour machines à laver (selon plans),

Une sortie bout de fil 32A+T (plaque de cuisson),

Six PC 10/16A 2P+T (compris une hotte et un micro-ondes), dont une à hauteur de l'interrupteur.

**c) Séjour**

Un point lumineux en plafond (douille DCL), commande de type simple allumage,

Un PC 10/16A 2P+T par tranche de 4 m<sup>2</sup> de surface de séjour, dont une à hauteur de l'interrupteur

Une prise RJ45 grade 3 TV + joncteur Télécom (RJ45).

**d) Chambres**

Un point lumineux en plafond (douille DCL), commande de type simple allumage,

Quatre PC 10/16A 2P+T, dont une à hauteur de l'interrupteur,

Une prise RJ45 grade 3 TV pour la chambre principale,  
Une prise RJ45 pour les autres chambres.

**e) Salle de bain/salle d'eau**

Un point lumineux en plafond (douille DCL), commande de type simple allumage,  
Une alimentation pour éclairage meuble vasque, commande de type simple allumage,  
Deux PC 10/16A 2P+T dont une à hauteur de l'interrupteur,  
Une sortie 16A+T pour machine (si l'emplacement est prévu dans la SDB ou SDE).

**f) WC**

Un point lumineux (douille DCL), commande sur simple allumage,  
Un PC 10/16A 2P+T à hauteur de l'interrupteur.

**g) Dégagement**

Un point lumineux en plafond (douille DCL), commande sur simple allumage ou va et vient selon longueur du dégagement,  
Un PC 10/16A 2P+T.

**h) Pièce rangement/cellier**

Un point lumineux en plafond (douille DCL), commande sur simple allumage,  
Un PC 10/16A 2P+T.

**i) Balcons/loggias (un par logement) :**

Un point lumineux en applique avec hublot étanche, commande sur simple allumage depuis séjour avec interrupteur lumineux,  
Une prise étanche.

**j) Box niveau sous-sol :**

Aucun équipement électrique de prévu.

**2.9.3.4 Sonnerie de porte palière**

Carillon intégré dans le tableau électrique du logement.

**2.9.4 Chauffage, cheminées, ventilations :**

**2.9.4.1 Type d'installation**

- A définir : gaz,

**2.9.4.2 Températures garanties dans les diverses pièces par une température minima extérieure de -5°C**

- séjour: 19°C
- chambres et cuisine : 18°C
- salle de bain, salle d'eau et WC : 21°C

**2.9.4.3 Appareils d'émission de chaleur**

Radiateurs à eau chaude basse température, réf. de chez FINIMETAL ou équivalent, finition laquée d'usine blanc :

- robinets thermostatiques dans chambres,
- thermostat d'ambiance dans le séjour.

Pour les salles de bains et salles d'eau :

- radiateur sèche-serviettes à eau en acier ou électrique, finition laquée d'usine blanc.

**2.9.4.4 Conduits de fumée**

Evacuation des produits de combustion selon le cas :

- par ventouses en façades,
- par conduits collectifs type 3CE.

#### **2.9.4.5 Conduits et prises de ventilation**

Ventilation mécanique contrôlée de type collective simple flux.

- extraction de l'air vicié dans les pièces humides (cuisine, SDB, SDE et WC) par bouches hygro-réglables B.

#### **2.9.4.6 Conduits et prises d'air frais**

Les prises d'entrée d'air individuelles seront intégrées dans les menuiseries extérieures des pièces principales (séjour et chambres):

- dispositif conforme à la réglementation thermique et acoustique en vigueur.

### **2.9.5 Equipement intérieur des placards et pièces de rangement :**

#### **2.9.5.1 Placards**

Aménagements réalisés en panneaux mélaminés épaisseur 19mm, blanc, avec les chants apparents blancs.

Pour les placards d'une largeur de 1,20m maximum :

- aménagement de type penderie sous tablette chapelière.

Pour les placards d'une largeur supérieure à 1,20m :

- une séparation verticale, positionnée selon le cas à la moitié ou au tiers de la largeur du placard,
- une tablette chapelière à une hauteur de 1,80m,
- sur une moitié ou les 2/3 de largeur, aménagement de type penderie,
- sur une moitié ou le tiers restant, aménagement de quatre étagères sur la hauteur disponible, comprenant taquets.

Les placards des chaudières ne sont pas équipés.

#### **2.9.5.2 Pièces de rangement**

Pas d'aménagement prévu.

### **2.9.6 Equipements de télécommunications :**

#### **2.9.6.1 Télévision**

Une prise dans le séjour et une prise dans la chambre principale.

#### **2.9.6.2 Téléphone**

Un conjoncteur téléphonique (RJ45) dans le séjour, dans chaque chambre et dans les cuisines fermées.

#### **2.9.6.3 Commande d'ouverture de la porte principale d'entrée de l'immeuble**

Visiophone dans l'appartement pour ouverture du portillon

#### **2.9.7 Autres équipements**

- sans objet

## **3 ANNEXES PRIVATIVES**

### **3.1 CELLIERS, CAVES**

#### **3.1.1 Murs ou cloisons**

Sans objet.

#### **3.1.2 Plafonds**

Sans objet.

#### **3.1.3 Sols**

Sans objet.

#### **3.1.4 Portes d'accès**

Sans objet.

#### **3.1.5 Ventilation naturelle**

Sans objet.

#### **3.1.6 Equipement électrique**

Sans objet.

### **3.2 PARKINGS EXTERIEURS**

#### **3.2.1 Sol**

enrobé.

#### **3.2.2 Délimitation au sol**

Peinture de sol

#### **3.2.3 Système de repérage**

Peinture de sol.

### **3.3 JARDINS ET CLOTURES**

#### **3.3.1 Plantations d'arbres et arbustes à fleurs**

Suivant plan d'aménagement du paysagiste.

#### **3.3.2 Engazonnement**

Suivant plan d'aménagement du paysagiste.

#### **3.3.3 Clôtures sur piétonnier**

Clôture muret + serrurerie.

#### **3.3.4 Clôtures entre jardins mitoyens**

Sans objet.

#### **3.3.5 Clôtures avec les propriétés voisines**

Clôtures existantes conservées, grillage rigide ou muret + serrurerie suivant le cas.

## **4 PARTIES COMMUNES DE L'OPERATION**

## **4.1 ENTREE EXTERIEURE DE L'IMMEUBLE**

### **4.1.1 Sols**

Carrelage grès cérame sur plots suivant projet de décoration de l'architecte.

### **4.1.2 Parois**

Béton peint ou lasuré et enduit gratté conformément au permis de construire.

### **4.1.3 Plafonds**

Béton peint.

### **4.1.4 Eléments décoratifs**

Sans objet.

### **4.1.5 Portillons d'accès et système de fermeture, appel des occupants de l'immeuble**

Ouverture commandée par platine ou badge vigik suivant plan et fermée par ventouse électrique.

### **4.1.6 Boîtes aux lettres**

Ensemble de boîtes aux lettres en batteries, conformes aux normes de « La Poste » et à la réglementation PMR.

- emplacements susceptibles d'être modifiés selon imposition des services postaux.

### **4.1.7 Tableau d'affichage**

Panneau d'affichage 6 feuilles.

### **4.1.7 Chauffage**

Sans objet.

### **4.1.9 Equipement électrique**

Spots et/ou appliques suivant projet de décoration conçu par l'architecte.

## **4.2 CIRCULATIONS DU REZ-DE-CHAUSSEE ET ETAGES**

### **4.2.1 Sols**

carrelage grès cérame sur plots suivant calepinage et projet décoration de l'architecte (le RDC sera posé sur étanchéité)

### **4.2.2 Murs**

béton peint ou lasuré et enduit gratté conformément au permis de construire.

### **4.2.3 Plafonds**

peinture lisse sur support béton selon choix Architecte.

### **4.2.4 Eléments décoratifs**

Sans objet.

### **4.2.5 Chauffage**

Sans objet.

### **4.2.6 Portes de gaines techniques**

Portes métalliques thermolaquées.

#### **4.2.7 Equipement électrique**

Eclairage par appliques murales ou plafonnier sur détecteur de présence.

### **4.3 CIRCULATIONS EN SOUS-SOL**

#### **4.3.1 Sols**

Finition béton brut.

#### **4.3.2 Murs**

Finition béton brut.

#### **4.3.3 Plafonds**

Finition béton brut ou Isolation en sous face de plafond, type flochage ou panneaux agrafés, en fonction de l'étude thermique.

#### **4.3.4 Portes d'accès**

Porte âme pleine et parements en fibres de bois, peinte, ou porte métallique thermolaquée (suivant le cas) avec ferme porte :

#### **4.3.5 Rampe d'accès pour véhicules**

Finition béton.

#### **4.3.6 Equipement électrique**

Eclairage par appliques murales ou plafonnier fluos sur détecteurs de présence :

### **4.3 CAGES D'ESCALIERS**

#### **4.4.1 Sols des paliers**

Béton brut pour les escaliers en extérieur

#### **4.4.2 Murs**

Enduit projeté grain fin pour les escaliers dans une cage fermée en superstructure sinon dito 4.2.2.  
Béton brut pour les escaliers en infrastructure.

#### **4.4.3 Plafonds**

peinture lisse sur support béton.  
Béton brut pour les escaliers en infrastructure.

#### **4.4.4 Escaliers (marches, contremarches), limons, plinthes, garde-corps, sous-face de la paillasse**

Escaliers d'accès aux étages en béton de type préfabriqué, marches non jointives aux murs de façade..  
Nez de marches et bandes d'alerte conformément à la réglementation PMR.

#### **4.4.5 Chauffage, ventilation**

Sans objet.

#### **4.4.6 Eclairage**

Eclairage par appliques murales commandes par détecteurs de présence sur minuterie,  
- niveau d'éclairément à atteindre conforme à la réglementation PMR.

## **4.5 LOCAUX COMMUNS**

### **4.5.1 Local à vélos**

Emplacement au RDC couvert et clos, localisation selon plan.

### **4.5.2 Buanderie collective**

Sans objet.

### **4.5.3 Séchoir collectif**

Sans objet.

### **4.5.4 Locaux de rangement et d'entretien**

Emplacement au RDC couvert et clos, localisation selon plan.

### **4.5.5 Locaux sanitaires**

Sans objet.

## **4.6 LOCAUX SOCIAUX**

Sans objet.

## **4.7 LOCAUX TECHNIQUES**

### **4.7.1 Local de réception des ordures ménagères**

Système de collecte par colonnes enterrées extérieures.

### **4.7.2 Chaufferie**

Sans objet.

### **4.7.3 Sous-station de chauffage**

Sans objet.

### **4.7.4 Local des surpresseurs**

Sans objet.

### **4.7.5 Local transformateur EDF**

Sans objet.

### **4.7.6 Local machinerie d'ascenseur**

Sans objet.

### **4.7.7 Espace ventilation mécanique**

Espace technique en toiture.

## **4.8 CONCIERGERIE**

### **4.8.1 Composition du local**

Sans objet.

### **4.8.2 Equipements divers**

Sans objet.

## **5 EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE**

### **5.1 ASCENSEURS ET MONTE-CHARGES**

Portes peintes.

### **5.2 CHAUFFAGE – EAU CHAUDE**

#### **5.2.1 Equipement thermique de chauffage :**

##### **5.2.1.1 Production de chaleur**

Chauffage et production d'eau chaude par chaudière individuelle gaz à condensation :

- chaudière murale ou suspendue située dans le logement
- évacuation des produits de condensation par ventouse murale ou par conduits collectifs type 3CE.

##### **5.2.1.2 Régulation automatique**

Sans objet.

##### **5.2.1.3 Pompes et brûleurs**

Sans objet.

##### **5.2.1.4 Accessoires divers**

Sans objet.

##### **5.2.1.5 Colonnes montantes**

Sans objet.

#### **5.2.2 Service d'eau chaude :**

##### **5.2.2.1 Production d'eau chaude**

Sans objet.

##### **5.2.2.2 Réservoirs**

Sans objet.

##### **5.2.2.3 Pompes et brûleurs**

Sans objet.

##### **5.2.2.4 Comptage général**

Sans objet.

##### **5.2.2.5 Colonnes montantes**

Sans objet.

### **5.3 TELECOMMUNICATION**

#### **5.3.1 Téléphone**

Installation complète dans les gaines techniques palières, en attente de raccordement ORANGE.  
Conforme aux normes en vigueur.

Fourreaux pour la fibre optique en attente depuis les gaines palières jusqu'au tableau électrique individuel des logements. Fibre optique, baies de dérivation/brassage et branchements divers non fournis.

### **5.3.2 Antennes TV et radio**

Installation TV et FM collective en toiture.

Antenne collective TNT-Numérique. Réception des chaînes françaises gratuites et locales selon la couverture TNT.

## **5.4 RECEPTION, STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES**

Par système de colonnes enterrées extérieures.

## **5.5 VENTILATION DES LOCAUX**

Ventilation naturelle des locaux.

## **5.6 ALIMENTATION EN EAU**

### **5.6.1 Comptage général**

Un comptage général d'eau froide pour la résidence, situé dans la niche compteur d'eau hors de la parcelle (implantation à définir avec le concessionnaire).

### **5.6.2 Surpresseurs, réducteurs et régulateurs de pression, traitement de l'eau**

Régulation de pression, si nécessaire. Installation conforme aux exigences techniques et réglementaires.

### **5.6.3 Colonnes montantes**

Situés dans les gaines techniques palières :

- système anti-bélier en tête de colonne.

### **5.6.4 Branchements particuliers**

Distribution eau de chaque logement depuis les gaines techniques palières :

- dispositif de manchette prévu pour la pose ultérieure des compteurs individuels,
- robinet d'arrêt situé dans le logement.

### **5.6.5 Signalétique**

Sans objet.

## **5.7 ALIMENTATION EN GAZ**

### **5.7.1 Colonnes montantes**

Colonnes en cuivre situées dans les gaines techniques palières :

- système de ventilation haute et basse de chaque colonne,
- robinet d'arrêt.

### **5.7.2 Branchement et comptages particuliers**

Alimentation individuelle de chaque logement avec raccordement sur la chaudière :

- robinet d'arrêt dans le logement, emplacement conforme à la réglementation PMR.
- compteurs individuels gaz situés dans les gaines techniques palières.

### **5.7.3 Comptage des services généraux**

Sans objet.

## **5.8 ALIMENTATION EN ELECTRICITE**

### **5.8.1 Comptage des services généraux**

Situés dans les gaines techniques palières services généraux.

### **5.8.2 Colonnes montantes**

Situés dans les gaines techniques palières EDF.

### **5.8.3 Branchements et comptages particuliers**

Colonnes situées dans les gaines techniques palières EDF :

- liaison jusqu'au disjoncteur dans l'entrée de chaque logement,
- comptage électrique avec télé report situé dans le tableau électrique du logement.

## **6 PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS**

### **6.1 VOIRIE ET PARKINGS**

#### **6.1.1 Voirie d'accès**

Voiries de type partagées véhicules/piétons :

- en enrobé noir pour les véhicules,
- en enrobé grenailé ou enrobé ou béton balayé ou stabilisé pour la partie circulation piétonne.

#### **6.1.2 Trottoirs**

en béton balayé ou enrobé.

#### **6.1.3 Parkings visiteurs**

En enrobé.

### **6.2 CIRCULATION DES PIETONS**

#### **6.2.1 Chemin d'accès aux entrées, emmarchements, rampes, cours**

en béton balayé ou en stabilisé

### **6.3 ESPACES VERTS**

#### **6.3.1 Plantations d'arbres, arbustes et fleurs**

Aménagement des abords conformément au plan d'aménagement du paysagiste.

#### **6.3.2 Engazonnement**

Suivant plan d'aménagement du paysagiste.

#### **6.3.3 Arrosage**

Arrosage de type goutte à goutte pour les haies, les arbres et arbustes.

#### **6.3.4 Bassins décoratif**

Sans objet.

### **6.3.5 Chemins de promenade**

Chemins piétons, selon plans des aménagements :

- en béton balayé,
- en stabilisé.

## **6.4 AIRES DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS**

### **6.4.1 Sol**

Sans objet.

### **6.4.2 Equipements**

Selon plan du paysagiste.

## **6.5 ECLAIRAGE EXTERIEUR**

### **6.5.1 Signalisation de l'entrée de la résidence**

Eclairage extérieur par appliques, bornes basses et/ou candélabres, sur cellules photoélectriques :

- les degrés d'éclairage seront conformes à la norme PMR.

### **6.5.2 Eclairage des voiries, espaces verts, jeux et autres**

Eclairage réalisé par appliques, bornes basses et/ou candélabres, sur cellules photoélectriques :

- les degrés d'éclairage seront conformes à la norme PMR.

## **6.6 CLOTURES**

### **6.6.1 Sur rue**

Muret + serrurerie

### **6.6.2 Avec la propriété voisine**

Clôture existante conservée ou grillage rigide

## **6.7 RESEAUX DIVERS**

### **6.7.1 Eau**

Raccordement au réseau général de la ville.

### **6.7.2 Gaz**

Raccordement au réseau général GrDF.

### **6.7.3 Electricité (poste de transformation extérieur)**

Raccordement au réseau général ErDF.

### **6.7.4 Postes incendie, extincteurs**

Selon la réglementation incendie.

### **6.7.5 Egouts**

Evacuation au réseau général de la ville.

#### **6.7.6 Epuration des Eaux**

Sans objet.

#### **6.7.7 Télécommunications**

Raccordement au réseau général effectué par...

#### **6.7.8 Drainage du terrain**

Sans objet.

#### **6.7.9 Evacuation des eaux de pluie et de ruissellement sur le terrain, espaces verts, aires, cours et jeux**

Evacuation des eaux de pluie et de ruissellement selon réglementation de la ville.

#### **NOTA :**

Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit de modifier certains détails dans la mesure où, en cours de travaux, apparaît une obligation technique ou une possibilité d'amélioration. La présente notice indique des noms de marques et des types de fournitures et matériaux choisis selon des critères de qualité définis. Si ceux-ci étaient indisponibles ou si leur approvisionnement n'était pas compatible avec le bon déroulement des travaux, le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'adopter d'autres types ou marques dans la mesure où ils apportent des performances au moins équivalentes aux caractéristiques de base. Les tolérances d'usage seront admises en ce qui concerne les dimensions et surfaces.

Fait à Toulouse, le 24/11/2023